

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/01/2023

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BLASER

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

Mme BARTHET Delphine, Mme BERTHOLINO Michèle, M. BLASER Michel, M. GANEVAL Franck, Mme GROS Céline, M. LACROIX Régis, M. MIELLIN Charles, Mme MORNICO Sonia, M. RAGEOT Michel, Mme REVY Julie

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. BUFFAUT Julien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Céline GROS

Date de convocation  
24/01/2023

Date d'affichage  
01/02/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

10/02/2023

et publication du :

10/02/2023

## INFORMATIQUE : Approbation de devis

### - Extension pour HP/Compaq – Probook 470 G3

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de changer le disque dur de l'ordinateur portable de la mairie et d'augmenter la mémoire vive.

Les propositions commerciales ont été reçues en mairie et analysées.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société XEFI à la somme de 104.00 € ht (124.80 € ttc).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir le devis de la société XEFI à la somme de 104.00 € ht (124.80 € ttc).

### - Contrat Microsoft Office 365 Spécifique

Monsieur le Maire présente le devis de la société XEFI pour le contrat de licence de Microsoft Office 365 Business Standard en remplacement du serveur de la mairie. Ce devis comprend également une option de sauvegarde pour la somme mensuelle de 46.50 € ht (55.80 € ttc).

Les propositions commerciales ont été reçues en mairie et analysées.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société XEFI à la somme mensuelle de 46.50 € ht (55.80€ ttc).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir le devis de la société XEFI à la somme mensuelle de 46.50 € ht (55.80€ ttc).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAISOD

Le Maire, Michel BLASER



COMMUNE DE MAISOD

Mairie - 230, route du Pont de la Pyle  
39260 MAISOD

Tél. 03.84.42.32.46 - mairie.maisod@wanadoo.fr